

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2021 nommant madame Céline Ducrocq en qualité de faisant fonction de chef de service pôle solidarités – maison du Département solidarité – site de Saint-Martin-Boulogne – service social départemental, à compter du 1^{er} juin 2021,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que madame Cécile Ducrocq, conseiller socio-éducatif est affectée définitivement au pôle solidarités – maison du Département solidarité – site de Saint-Martin-Boulogne – service social départemental sur les fonctions de chef de service, à compter du 9 janvier 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Céline Ducrocq, conseiller socio-éducatif, est chargée des fonctions de chef de service au pôle solidarités – maison du Département solidarité – site de Saint-Martin-Boulogne – service social départemental, à compter du 9 janvier 2024.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 2 mai 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE

Directrice des Ressources Humaines
Accusé de réception en préfecture
682-2362900121-20240502-RH032450-D0524-AI
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024